



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musées

Question écrite n° 60718

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le rapport entre le nombre d'oeuvres exposées dans les musées nationaux et ceux qui sont en réserve. Il souhaite avoir, dans un tableau synthétique, ce rapport entre oeuvres exposées et oeuvres en réserve pour chaque musée appartenant à la réunion des musées de France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le rapport entre le nombre d'oeuvres exposées dans les musées nationaux et celles qui sont en réserve. L'ampleur et la nature extrêmement variée des collections des musées nationaux comme de l'ensemble des musées de France font qu'il est impossible de fournir un pourcentage précis et significatif de celles présentées au public. Cependant, il convient de remarquer que les réserves des musées sont accessibles aux étudiants et chercheurs, car ce qui est conservé en réserve est souvent plus intéressant pour l'étude que pour l'exposition. On peut estimer qu'en moyenne 20 à 25 % des collections sont présentés au public, même si cette moyenne recouvre des situations fort différentes. Les rénovations et créations de musées ont notamment permis de sortir beaucoup d'oeuvres des réserves. Cette proportion est constatée dans de nombreux musées de France autres que les musées nationaux. Le nombre total des collections archéologiques issues de fouilles n'est qu'une estimation par extrapolation. Par exemple le musée de la Préhistoire des Eyzies estime ses collections à environ 6 millions d'items, et le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye à environ 2 millions. Si la quasi-totalité des collections est conservée en réserves du fait de leur nature (tessons, outillage lithique, ossements, échantillons de sol...), ces deux musées exposent environ 1 % de leurs collections. Les sections archéologiques du Louvre et le musée des Arts et Traditions populaires, qui conservent des dizaines, voire des centaines de milliers d'objets, n'en exposent jamais plus de 10 %. Il faut également signaler le cas particulier des collections d'art graphique, qui ne peuvent être exposées en permanence et sont donc présentées par roulement. En revanche, le taux d'exposition permanent dans le palais du Louvre des peintures conservées par le musée du Louvre est de 29,31 % (étant rappelé qu'environ 5 600 peintures sont par ailleurs déposées dans les musées à ce jour), celui des peintures conservées par le musée d'Orsay est de 35,9 %. Il convient de surcroît de rappeler que chaque année les musées nationaux accordent des prêts en très grand nombre (6 562 en 2003, dont 3 631 dans des musées de France, 7 855 en 2004, dont 3 807 dans des musées de France) pour des expositions temporaires ou de plus longue durée, les oeuvres prêtées étant pour partie habituellement exposées, pour partie conservées habituellement en réserve. L'édification d'antennes d'institutions nationales (le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou à Metz, le musée du Louvre à Lens) permettra d'assurer en permanence l'exposition au public de plus d'un millier d'oeuvres. Tous les musées européens ont à cet égard des politiques très proches, consistant à consacrer à l'exposition permanente au public le plus grand nombre d'oeuvres possible (dans les limites des moyens immobiliers et des coûts d'exploitation de chaque institution), à favoriser, dans le respect des impératifs de leur conservation, le mouvement des oeuvres et leur présentation au public à l'occasion des expositions, à permettre l'accès des chercheurs aux réserves et à développer les

publications et les accès par internet aux collections (base nationale Joconde, site internet du Louvre, du centre Pompidou, et prochainement site du musée du Quai-Branly...).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60718

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2868

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5321